

DECISION N° 143-2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20221110-DAJ-DEC-22-293-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022

Portant validation de l'offre de la société STEEV pour la réhabilitation de la zone de jeu pour enfant du jardin de l'Abbaye

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de la société STEEV pour la réhabilitation de la zone de jeu pour enfant du jardin de l'Abbaye ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société STEEV est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider la proposition de la société STEEV pour la réhabilitation de la zone de jeu du jardin de l'Abbaye d'un montant de 29 685,05 € HT.